



Village  
des athlètes

# Infotravaux

## Rue Edouard Vaillant à Saint-Ouen-sur-Seine Installation d'une résidence temporaire : début des travaux en août 2020.

29 juillet 2020

### Relogement temporaire des résidents d'un foyer situé rue de Saint-Denis à Saint-Ouen-sur-Seine

Le foyer géré par l'ADEF au 82 rue de Saint-Denis à Saint-Ouen-sur-Seine, est situé dans le périmètre de la ZAC « Village Olympique et Paralympique ». Ce foyer est **inscrit à titre prioritaire au Plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants** qui prévoit un changement de statut au profit de celui de résidence sociale et une amélioration du confort des résidents, grâce en particulier à une individualisation des logements.

Pour permettre les travaux de la ZAC « Village Olympique et Paralympique » dans le calendrier des Jeux, le foyer ADEF doit être libéré au premier trimestre 2021. **En attendant la construction des nouvelles résidences prévues à Saint-Ouen-sur-Seine, un relogement temporaire des résidents est nécessaire de mars 2021 à fin 2022.**

### Installation temporaire jusqu'à fin 2022 au croisement de la rue Edouard Vaillant et de la rue Charles Schmidt à Saint-Ouen-sur-Seine

Dans l'attente de la mise en service de ces deux résidences, les partenaires (Etat, Ville de Saint-Ouen-sur-Seine, CILPI, SOLIDEO, ADEF, Plaine Commune) ont travaillé activement à la recherche d'une solution qualitative **pour reloger temporairement les résidents et leur garantir des conditions de sécurité et de confort dans leur vie quotidienne.**

La construction de cette résidence temporaire est réalisée par la **Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO)**, l'ADEF s'occupera de sa gestion.



**Août 2020 –  
1<sup>er</sup> trimestre 2021 :**  
construction de la  
résidence  
temporaire



**1<sup>er</sup> trimestre 2021 –  
fin 2022 :**  
accueil et hébergement  
des résidents



**Début 2023 :**  
démontage de la  
résidence temporaire

## Une construction de qualité et réutilisable



© Agence Baetz & Chardin

La résidence temporaire sera composée de **logements modulaires réalisés préalablement en usine, limitant ainsi les impacts et la durée des travaux d'assemblage sur site**. L'installation de ces modules ne nécessite pas de mouvements de terres et va générer peu de poussières par rapport à une construction classique.

Ce système constructif présente également des avantages sur le plan environnemental puisqu'à l'issue du départ des résidents, les modules seront démontés et **utilisés pour une seconde vie sur un autre site**.

**Une réunion d'information à destination des riverains à proximité de la résidence sera organisée à l'automne 2020.**

## VOUS INFORMER



Un site internet  
[projets.ouvrages-olympiques.fr](https://projets.ouvrages-olympiques.fr)



Une adresse de contact pour échanger  
avec l'équipe et poser toutes vos questions  
[info-chantier@ouvrages-olympiques.fr](mailto:info-chantier@ouvrages-olympiques.fr)